

Marc Vande Weyer
Drève des Maricolles, 92
1082 Berchem-Sainte-Agathe

Collège des Bourgmestre et Echevins
de et à Berchem-Sainte-Agathe
Avenue du Roi Albert, 33
1082 Berchem-Sainte-Agathe

Berchem-Sainte-Agathe, le 30 janvier 2016

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article 54 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, je vous prie de trouver ci-joint une question écrite que je me permets de poser au Collège des Bourgmestre et Echevins.

A l'occasion du vote du budget du CPAS de notre commune, il nous a été possible de poser toutes les questions utiles directement auprès du Secrétaire du CPAS. Je n'ai pas manqué de solliciter quelques éclaircissements et je remercie encore une fois les services de M. Geysenbergh de m'avoir fourni toutes les réponses à mes questions dans un délai plus que rapide.

Au nombre de mes interrogations, il y avait la question du nombre d'emplois « Articles 60§7 » à la nouvelle maison de repos.

Il m'a été répondu que la maison de repos employait actuellement 29 personnes avec le détail suivant : 12 pour l'entretien nettoyage, 2 comme aide-soignante, 7 en qualité d'assistant logistique, 7 en cuisine et 1 personne comme ouvrier.

Le dispositif Article 60§7 trouvant sa base légale dans la loi organique des CPAS qui date du 8 juillet 1976, je souhaiterais, afin de mieux percevoir l'évolution de l'utilisation de ce type d'emploi de réinsertion dans notre maison de repos, pouvoir mettre les chiffres donnés pour l'année 2016, en perspective. Puis-je donc vous demander de bien vouloir compléter le tableau suivant pour les années 2000, 2010 et 2016 ? :

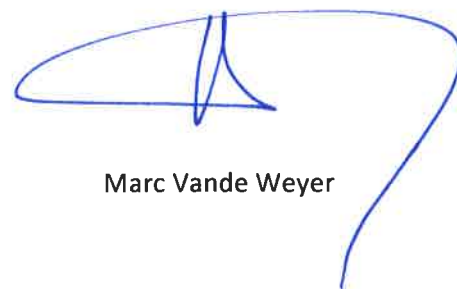
Personnel de maison de repos :

	2000	2010	2016
/02 Nombre personnel auxiliaire statutaire et contractuel			
Nombre personnel auxiliaire « articles 60 »			
/03 Nombre personnel entretien statutaire et contractuel			
Nombre personnel entretien « articles 60 »			20
/05 Nombre personnel administratif statutaire et contractuel			
Nombre personnel administratif « articles 60 »			
/06 Nombre personnel lingerie statutaire et contractuel			
Nombre personnel lingerie « articles 60 »			
/07 Nombre personnel cuisine statutaire et contractuel			
Nombre personnel cuisine « articles 60 »			7
/09 Nombre personnel soignant statutaire et contractuel			
Nombre personnel soignant « articles 60 »			2
/13 Nombre personnel travailleurs sociaux statutaire et contractuel			
Nombre de personnel travailleurs sociaux « articles 60 »			

/15 Nombre personnel spécifique (éducateurs, animateurs) statutaire et contractuel			
Nombre personnel spécifique (éducateurs, animateurs) « articles 60 »			
Nombre total du personnel statutaire et contractuel de la MR			
Nombre total du personnel « articles 60 » de la MR			29

J'ai mis arbitrairement les 7 assistants logistiques articles 60 et l'ouvrier article 60 dans la catégorie /03 : personnel d'entretien pour l'année 2016 mais je me suis peut-être trompé ? N'hésitez pas à corriger !

En vous remerciant de votre éclairage, je vous prie de croire en mes sentiments les meilleurs.



Marc Vande Weyer